

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 15 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 09/03/2018

Début de la séance : 18h08

Fin de la séance : 21h05

Nombre de votants : 94

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 15 mars 2018
sera affiché au siège d'Amiens métropole le 23/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet : Compte-rendu analytique

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. DELARUE, RENAUX, FRADCOURT, Mme FINET, MM. JARDÉ, MERCUZOT, RIFFLART, DHONDT, Mme DEVÈZE, MM. DEBART, DUFLOT, HÉMART, GUÉANT, DELRUE, BOURGOIS, DOMISE, LORIC, THÉVENIAUD, MENDÈS-BORGÈS, SAVREUX, HUTIN, LESSARD, ANGER, CARDON, DUPILLE, Mmes DELÉTRÉ, BEN MOKHTAR, BRUNEL, VERRIER, RODINGER, HAMADI, GUÉROULT, ROY, ALLAIS, M. FOUCAULT, Mmes BOUCHEZ, BUDYNEK, BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mmes LE CLERCQ, GARDEZ, M. STÉNGEL, Mmes LION-LEC, LEPRESLE, BERGER, ANNOOT, BOUVET, M. PARISOT, Mme VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, M. MILLE, Mmes TREFCON, PINON, MM. DUFLOUCQ, PENAUD, ABET, Mme DUBREUCQ, M. LEFEUVRE, Mme LAPA, M. POIRET, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, DE FRANQUEVILLE, JOVELET, GRUMETZ, BEAUPÈRE, LEPOETRE, Mme DUVIVIER, M. CANDÉLA, Mmes LANGLACÉ, CRINON, MM. DUFOUR, DUSSART, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, MM. MARFAUX, BILLOT, Mme BRIAULT, MM. VIGNOLLE, CARON, LELEU.

Membres empêchés :

Mme MAKDASSI-FARKOUH (pouvoir à M. FRADCOURT), M. HADOUX (pouvoir à Mme BERGER), M. CAPRON (pouvoir à M. POIRET), M. NAVARRE (pouvoir à M. DUFLOUCQ), M. DARRAGON (pouvoir à M. HÉMART), M. RICHARD (pouvoir à Mme LAPA), M. CLAISSE (pouvoir à Mme FOURÉ), M. ÉVRARD (pouvoir à M. DUSSART).
MM. SÉRY et DE WITASSE THÉZY s'excusent.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 15 mars 2018

Mme BOHAIN est arrivée à 18h11 (point n°3), M. STENGEL est arrivé à 18h12 (point n°3), Mmes DELÉTRÉ et BRUNEL sont arrivées à 18h14 (point n°3), MM. JARDÉ et RIFFLART sont arrivés à 18h18 (point n°3), Mme FOURÉ est arrivée à 18h22 (point n°3), M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD) est arrivé à 18h25 (point n°5), Mme DOURNEL-GARAT est arrivée à 18h44 (point n°9), Mme DEVAUX (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR) est arrivée à 18h55 (point n°9), Mme ROY (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 19h18 (point n°19), M. DESCHAMPS est arrivé à 19h40 (point n°27), Mme ALLAIS est arrivée à 20h17 (point n°32).

M. DOMISE (pouvoir à Mme BOUCHEZ) a quitté la séance à 19h13 (point n°18), Mme LANGLACÉ a quitté la séance à 19h53 (point n°31), M. JARDÉ a quitté la séance à 20h21 (point n°35), M. CANDÉLA a quitté la séance à 20h33 (point n°39), M. DELARUE a quitté la séance à 20h46 (point n°41), M. ABET a quitté la séance à 20h47 (point n°41).

Hubert DELARUE donne lecture du rapport suivant

La séance est ouverte à 18h08.

1 - Délégations de vote.

Madame Raïfah MAKDASSI-FARKOUH a donné pouvoir à Monsieur Pascal FRADCOURT, Monsieur Jean-Pierre HADOUX a donné pouvoir à Madame Françoise BERGER, Monsieur Éric CAPRON a donné pouvoir à Monsieur Philippe POIRET, Monsieur Maurice NAVARRE a donné pouvoir à Monsieur Patrick DUFLOUCQ, Monsieur Franck DARRAGON a donné pouvoir à Monsieur Jean-René HÉMART, Monsieur Régis RICHARD a donné pouvoir à Madame Florence LAPA, Monsieur Jean-François CLAISSE a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ.

Monsieur Dominique DE WITASSE THÉZY s'est excusé.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Colette FINET en qualité de secrétaire et Monsieur Martin DOMISE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du président.

→ Monsieur le Président a informé l'assemblée d'une modification intervenue dans la composition du groupe Amiens Métropole Bleu Marine qui passe de 3 membres à 2. Il est désormais composé de Madame Marie-Claire BOUVET et de Monsieur Yves DUPILLE.

→ Il a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 19 avril 2018 à 18h00, salle des Assemblées.

→ Monsieur le Président a passé la parole à Monsieur Hubert DELARUE pour qu'il présente le bilan 2016-2017 sur les Conseils Citoyens. Le diaporama ci-après a été commenté en séance.

Référence réglementaire

- Une loi qui réforme la Politique de la Ville : la loi de « Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine » du 21 février 2014.
- Pour les Conseils citoyens, il est intéressant de se référer à l'article 7 de cette loi.

« Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Rôle des conseils citoyens

- Participer à la mise en œuvre du Contrat de ville sur leur quartier de référence mais également sur l'ensemble de la Métropole.
- Débattre et proposer des actions concrètes permettant de répondre aux objectifs inscrits dans les objectifs opérationnels du Contrat de ville.
- Contribuer aux diagnostics élaborés dans le cadre des projets de territoire.
- Siéger au Comité opérationnel de suivi pour les 10 représentants des conseils citoyens.
- Participer au bilan du Contrat de ville.

Premiers constats 1/2

- Une participation faible des habitants tirés au sort au départ (et ce malgré des démarches de porte-à-porte) et qui tend à se réduire encore du fait du temps passé sur la rédaction des règlements intérieurs et du manque de dynamisme du cabinet recruté.
- Dès la fin 2016 :
- Fin du recours à un prestataire extérieur. Les conseils citoyens sont désormais animés par un binôme Chef de projet Politique de la Ville d'Amiens Métropole et Délégué du Préfet, avec une coordination assurée par une chargée de mission dédiée, en renfort au sein de la Direction Politique de la Ville.
 - Officialisation du recours à des auditeurs libres (ne figurant pas sur l'arrêté préfectoral) pour les collèges habitants afin d'apporter une dynamique nouvelle.



Premiers constats 2/2

• Aspects positifs :

- Intégration aux différents formats de réunions existants (balades urbaines, visites de proximité, comité de pilotage du Contrat de ville).
- Une implication des conseillers citoyens (exemple : jardins participatifs).
- Développement d'échanges réguliers lors des réunions qui permet de développer une culture commune ainsi que des projets variés.



Bilan quantitatif

- 62 réunions des Conseils Citoyens au total ont eu lieu en 2016/2017 ;
- 23 actions de concertation uniquement sur la question de la rénovation urbaine ;
- 9 actions spécifiques sur la future convention de Gestion Urbaine de Proximité.

	Nord	Etouvie	Pierre Rollin	Est	Parcheminiers	Total
Habitants	7	8	4	5	2	26
Associations/ acteurs locaux	11	9	6	7	4	37
Total	18	17	10	12	6	63



Les Perspectives (1/2)

Un renouvellement de l'arrêté qui va prendre effet dès le mois de mars 2018 suite au travail entrepris par Amiens Métropole et ses partenaires dès le mois de septembre 2017 :

• Les Chiffres clefs à retenir :

- 71 participants inscrits dans l'arrêté
- Déjà 9 réunions depuis le début de l'année 2018
- 3 outils numériques qui se développent (blogs et page Facebook, site plein nord)



Les Perspectives (2/2)

Les objectifs proposés pour cette 2nde version des conseils citoyens :

- Une stabilisation des effectifs avec des habitants et acteurs locaux souhaitant s'inscrire dans ce dispositif.
- Une autonomisation à proposer et à renforcer (exemple du conseil citoyen Pierre Rollin).
- Un travail en partenariat avec les autres services à développer.
- Améliorer les possibilités de communication de chaque conseiller (Kit de communication à finaliser).
- Cibler une dimension jeunesse en travaillant autour de projets communs.



4 - Procès-verbal de la séance du 8 février 2018. Approbation.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 8 février 2018 a été adopté par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du président. Compte-rendu.

Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président a rendu compte des décisions qu'il a prises entre le 1^{er} février 2018 et le 5 mars 2018. Ces décisions ont été listées dans la délibération qui a été transmise au Conseil.

Dont acte

6 - Indemnités de fonctions des élus. Modification.

Les membres de l'assemblées ont approuvé la mise à jour des dispositions relatives aux indemnités de fonctions des élus de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Cette mise à jour intègre à la fois le versement d'une indemnité aux conseillers installés lors de la séance du 8 février 2018, suite à l'extension de la métropole aux communes de Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Vaux-en-Amiénois et Seux, ainsi que la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité

7 - Commissions d'étude du conseil. Désignation des membres. Modification.

Depuis la constitution des commissions d'étude du conseil d'Amiens Métropole, le 28 avril 2014 et les modifications apportées en septembre de la même année puis en octobre 2015, des changements sont intervenus, avec, notamment, l'installation de nouveaux conseillers métropolitains appelés à siéger au sein du conseil.

Les membres de l'assemblée ont donc procédé aux désignations reprises ci-dessous permettant d'intégrer dans les différentes commissions d'étude du conseil les conseillers récemment installés.

Sont appelés à siéger à la commission Culture :

- Monsieur Hubert TAUFOR (Cardonnette)
- Monsieur Jean-Claude BILLOT (Ferrières)
- Monsieur Yves BENOIT (Querrieu)
- Monsieur Marc VIGNOLLE (Saint-Vaast-en-Chaussée)
- Monsieur Daniel LELEU (Vaux-en-Amiénois)
- Madame Valérie TÉTU (Seux)

Sont appelés à siéger à la commission Développement Durable et Transports :

- Monsieur Laurent MARFAUX (Cardonnette)

- Monsieur Jean-Claude BILLOT (Ferrières)
- Monsieur Yves BENOIT (Querrieu)
- Monsieur Éric CROISÉ (Saint-Vaast-en-Chaussée)
- Monsieur Alain CAUSSIN (Vaux-en-Amiénois)
- Monsieur Régis CARON (Seux)

Sont appelés à siéger à la commission Développement Économique, Voirie, Enseignement Supérieur et Numérique :

- Monsieur Hubert TAUFOR (Cardonnette)
- Monsieur Christian CLAIRE (Ferrières)
- Monsieur Yves BENOIT (Querrieu)
- Monsieur Éric CROISÉ (Saint-Vaast-en-Chaussée)
- Monsieur Daniel LELEU (Vaux-en-Amiénois)
- Monsieur Régis CARON (Seux)

Sont appelés à siéger à la commission Finances :

- Monsieur Laurent MARFAUX (Cardonnette)
- Monsieur Jean-Claude BILLOT (Ferrières)
- Madame Francine BRIAULT (Querrieu)
- Monsieur Marc VIGNOLLE (Saint-Vaast-en-Chaussée)
- Monsieur Alain CAUSSIN (Vaux-en-Amiénois)
- Monsieur Régis CARON (Seux)

Sont appelés à siéger à la commission Politique de la Ville, Habitat, Insertion :

- Monsieur Laurent MARFAUX (Cardonnette)
- Monsieur Christian CLAIRE (Ferrières)
- Madame Francine BRIAULT (Querrieu)
- Monsieur Éric CROISÉ (Saint-Vaast-en-Chaussée)
- Monsieur Alain CAUSSIN (Vaux-en-Amiénois)
- Madame Valérie TÉTU (Seux)

Sont appelés à siéger à la commission Politique de la Ville, Habitat, Insertion :

- Monsieur Hubert TAUFOR (Cardonnette)
- Madame Francine BRIAULT (Querrieu)
- Monsieur Marc VIGNOLLE (Saint-Vaast-en-Chaussée)
- Monsieur Daniel LELEU (Vaux-en-Amiénois)
- Madame Valérie TÉTU (Seux)

Adopté à l'unanimité

8 - Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Somme aval et Cours d'eau côtiers. Désignation d'un représentant.

L'assemblée délibérante a désigné Monsieur Patrick DESSEAUX en qualité de représentant de la collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau. Cette commission encadre l'élaboration du « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Somme aval et Cours d'eau côtiers » dont l'élaboration est portée par l'Établissement Public Territorial de Bassin Somme AMEVA. Il est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Adopté à l'unanimité

9 - Évolution du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois en Pôle Métropolitain (SMPGA). Approbation du projet de statuts.

Amiens Métropole est à l'origine de la création du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois (SMPGA) en janvier 2008.

Le Conseil Syndical du Pays du Grand Amiénois a approuvé à l'unanimité le 22 février 2018 le projet de statuts actualisés suite aux évolutions qu'a connues ce syndicat. Ainsi, de nouvelles compétences ou missions permettant de s'engager dans la constitution d'un Pôle Métropolitain lui sont dévolues ; le Département en est sorti en avril 2017 et enfin, l'intégration de la communauté de communes du Grand Roye a fait l'objet d'un avis favorable le 21 décembre 2017.

Au regard de ces éléments, les membres de l'assemblée ont, d'une part, approuvé le projet de statuts portant transformation du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois en Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et, d'autre part, procédé à la désignation des 21 représentants d'Amiens Métropole dont la liste est reprise ci-dessous :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1- Monsieur Alain GEST | 2- Madame Brigitte FOURÉ |
| 3- Monsieur Benoit MERCUZOT | 4- Monsieur Pascal FRADCOURT |
| 5- Monsieur Pierre SAVREUX | 6- Monsieur Pascal RIFFLART |
| 7- Madame Sonia HAMADI | 8- Monsieur Florence RODINGER |
| 9- Monsieur Jean-François CLAISSE | 10- Madame Caroline BOHAIN |
| 11- Madame Annie VERRIER | 12- Monsieur Julien HERNANDEZ |
| 13- Monsieur Jean-Christophe LORIC | 14- Monsieur Patrick DESSEAUX |
| 15- Monsieur Jean-Claude RENAUX | 16- Madame Colette FINET |
| 17- Monsieur Joseph DEBART | 18- Monsieur Ernest CANDÉLA |
| 19- Madame Anne PINON | 20- Monsieur Dominique DE WITASSE THÉZY |
| 21- Madame Francine BRIAULT | |

Observations : Monsieur Yves DUPILLE et Madame Marie-Claire BOUVET ont voté contre. Monsieur Thomas HUTIN et Madame Marion LEPRESLE se sont abstenus.

Adopté

10 - Marché de prestation de service en assurances. Groupement de commandes. Convention.

Plusieurs contrats d'assurance prennent fin au 31 décembre de cette année. Ils concernent le parc immobilier, mobilier, informatique et le bris de machines, le parc automobile et fluvial ainsi que la responsabilité. Sont concernés non seulement la communauté d'agglomération Amiens Métropole mais également la Ville d'Amiens, le CCAS, le Syndicat Mixte EUROPAMIENS ainsi que les EPCC ESAD et Pôle national des arts du cirque et de la rue.

Les membres du conseil ont approuvé la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel Amiens Métropole est désignée en qualité de coordonnateur, afin de rationaliser les commandes publiques, la gestion des biens et leurs assurances, et d'obtenir

ainsi de meilleures conditions économiques. Pour ce faire, les membres de l'assemblée ont approuvé une convention dont l'objet est la passation de trois marchés de prestations de service en assurances. Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

11 - Marchés de prestations de service en assurances. Groupement de commandes. Définition des besoins.

Le conseil ayant accepté de constituer un groupement de commandes en matière d'assurances, l'assemblée délibérante a approuvé la définition des besoins d'Amiens Métropole tels que détaillée dans les documents qui ont été transmis aux élus. Ils seront actualisés au moment du lancement de la procédure de consultation afin de tenir compte des évolutions éventuelles.

Adopté à l'unanimité

12 - Amiens. Impasse TOURNECOEFFE. Société SNC Amiens Campus (Société KALIX). Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'actes individuels d'urbanisme. Autorisation d'accès.

La société SNC AMIENS CAMPUS a signé un acte de vente avec la Ville d'Amiens, le 19 février 2018, relatif à l'ensemble immobilier situé place VOGEL. Cet ensemble comprend notamment un garage situé impasse TOURNECOEFFE.

La société SNC AMIENS CAMPUS a souhaité acquérir le garage mitoyen au Centre Culturel Léo Lagrange lui permettant ainsi d'accéder à l'arrière de l'ensemble immobilier pour débiter ses travaux. Toutefois, les négociations menées dans ce cadre n'étant pas finalisées et son calendrier opérationnel étant contraint, la société a été autorisée par la Ville d'Amiens à démolir le mur jouxtant ce garage, sous réserve d'une reconstruction à l'identique et de garantir la sécurité du Centre Culturel.

D'une part, afin de régulariser cette situation, les membres de l'assemblée ont approuvé la mise à disposition, au profit de la SNC Amiens Campus, d'une emprise foncière d'environ 26 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section VH n°95. D'autre part, la société a été autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations d'actes individuels d'urbanisme nécessaires.

Adopté à l'unanimité

13 - Centre Commercial LE COLVERT. Accords amiables. Indemnisation.

Dans le cadre de la requalification urbaine et commerciale de l'îlot COLVERT, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en 2017, des négociations ont été menées par le groupement SYSTRA FONCIER avec les propriétaires et locataires du centre commercial. Elles ont abouti à des accords sur les offres d'indemnisation pour un montant total de **787 147 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

N° lots	Propriétaires des murs	Surfaces pondérées (m ²)	Montants des versements
21	SCI BOUCAULT	182	145 120 €
24	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens – Picardie (CCI)	87	135 930 €
25		74	
28	SCI AMI	59	49 246 €
31	M. ZBIDA Abdellah et Mme BOUKRI Aïcha – M. ZBIDA Mohamed et Mme BOUKRI Souad	77	61 138 €
32	M. EL BADMOUSSI Ali et Mme OUAAZIZ Louiza	58	42 652 €
34	SCI KARAMA	59	43 364 €
35	M. BELKACEM Sellam et Mme MAOUCH Fatima	96	68 224 €
39	SCI de la Rabouillère	88	66 937 €
114	M. BAIS Mohamed et Mme BAIS Yamina	38	33 836 €
116/117	Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts-de-France	127	140 700 €

Le conseil a accepté de répartir une indemnité d'éviction d'un montant total de **881 236 €** comme suit :

N° lots	Occupants	Montants des indemnités d'éviction
30	SARL Café Tanger	109 999 €
31	SARL Boucherie Orientale Zbida	319 414 €
35	SAS Les Halles du Frais	114 400 €
40	SARL Coiffeur Salama	0 €
	SARL Socablan	57 793 €
113	SARL HWY	219 000 €
115	SARL GSM 80	60 630 €

Il a également approuvé le principe de conclure, avec les locataires, des conventions d'occupation à titre gratuit suivant les modalités reprises ci-dessous :

- les locataires non transférés dans le nouveau centre commercial qui occupent la partie ouest bénéficieront d'une convention jusqu'au 31 décembre 2018, ceux de la partie Est jusqu'au 1^{er} juin 2019 ;
- L'échéance est fixée au 31 décembre 2019, pour tous les locataires transférés dans le nouveau centre commercial.

Adopté à l'unanimité

14 - Centre Hospitalier Philippe PINEL. Protocole.

Le conseil a approuvé le protocole transactionnel permettant de mettre un terme au contentieux entre Amiens Métropole et le Centre Hospitalier Philippe PINEL relatif à une facture d'eau datant de 2014 et dont le montant s'élève à 181 429,29 €.
Monsieur le Président a été autorisé à signer ce protocole.

Adopté à l'unanimité

15 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD). Associations LE MAIL et APREMIS. Subventions. Année 2018. Conventions.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole soutient depuis plusieurs années les actions de prévention de la délinquance, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance d'Amiens Métropole.

A ce titre, il a été décidé, d'une part, d'attribuer une subvention de 17 750 € à l'association LE MAIL pour son action de Prévention de l'errance qu'elle mène auprès des jeunes, et d'autre part, de verser une subvention de **12 000 €** à l'association APREMIS pour la réalisation des actions «Temps de vie, d'échanges et de médiation» et «Entretiens familiaux».

Les conventions à intervenir ont été approuvées et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

Adopté à l'unanimité

16 - Longueau. Comité de jumelage européen (CJEVL). Subvention. Année 2018.

Dans le cadre du soutien aux associations menant des actions à l'international, accompagnées par la Mission Internationale, une subvention de **2 000 €** est octroyée par la collectivité au Comité de jumelage européen de la ville de Longueau au regard des actions mises en œuvre, pour l'année 2018, en faveur de l'amitié internationale.

Trois actions sont programmées cette année :

- Les rencontres gastronomiques artisanales et littéraires ;
- L'accueil de jeunes hongrois à Amiens dans le cadre du projet cluster ;
- Et la diffusion de Kinopolska 2018 au cinéma Gaumont.

Adopté à l'unanimité

17 - Maison des Associations d'Amiens Métropole. Subvention. Année 2018. Convention.

La convention de versement de subvention à intervenir avec la Maison des Associations d'Amiens Métropole a été approuvée par les conseillers métropolitains. Une subvention de **348 000 €** sera allouée pour l'année 2018. Ce montant se décompose en **188 000 €** pour l'aide au fonctionnement et **160 000 €** pour l'organisation du salon AGORA, le rendez-vous annuel des associations locales.

Adopté à l'unanimité

18 - Contrat de Ville d'Amiens Métropole. Programmation 2018 de l'appel à projets. Conventions types.

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été signé le 20 février 2015 par l'État, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Départemental de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Il est construit autour de 5 axes stratégiques et s'applique sur 6 Quartiers prioritaires : Amiens Nord, Étouvie, Marcel Paul/Salamandre, Phileas Lebesgue/Condorcet, Pierre Rollin et le quartier des Parcheminiers.

Un appel à projets a été lancé le 2 octobre 2017 afin d'élaborer un programme d'actions s'inscrivant autour des 5 axes stratégiques et de 91 fiches actions.

Les conseillers communautaires ont validé la programmation annuelle 2018 du Contrat de Ville comprenant 240 projets portés par 110 structures pour un montant total de **1 460 800 €** sur l'enveloppe globale de 1 500 000 € attribuée pour l'année 2018.

Ils ont également approuvé les conventions annuelles et pluriannuelles et ont autorisé Monsieur le Président à les signer.

Le diaporama, dont les principales vues sont reprises ci-dessous, a été commenté en séance.

Programmation 2018

Les chiffres clés

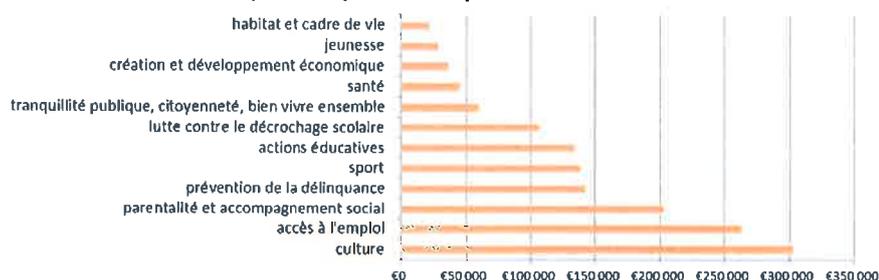
359 dossiers
reçus / 88
nouvelles actions

269 actions
proposées en
financement / 40
nouvelles

240 financées
par Amiens
Métropole dont
34 nouvelles

- Une programmation qui respecte les équilibres par axe et par territoire des programmations précédentes
- Beaucoup de nouvelles actions
- 3 thématiques qui consomment plus de la moitié de l'enveloppe : Culture, Emploi et Parentalité/social
- Toujours peu de projets dans l'axe 3 (12) mais tout de même plus qu'en 2017 notamment grâce à l'action de l'animatrice jardin qui a permis l'émergence de 5 nouveaux projets de jardins en 2018

Répartition par thématique en montants



Programmation 2018 répartition par axe

Axe 1 : Accès à l'emploi, insertion, développement économique et création d'entreprise :
31 projets pour 277 675 €.

Axe 2 : Réussite éducative de la maternelle à l'âge adulte, lutte contre le décrochage scolaire et réaffirmation du rôle éducatif des parents :
85 projets pour 463 025 €.

Axe 3 : Renouvellement urbain, habitat et qualité du cadre de vie :
12 projets pour 28 400 €.

Programmation 2018 répartition par axe

Axe 4 : Prévention, santé et tranquillité publique :
43 projets pour 247 300 €.
16 en santé (44 400 €), 14 en prévention/sécurité (142 600 €) et 13 en citoyenneté/vivre ensemble (60 300 €)

Axe 5 : Sport et Culture vecteurs de cohésion sociale :
69 projets pour 444 400 €.
54 en culture (305 800 €) et 39 en sport (138 600 €)

Priorité transversale : égalité hommes/femmes et lutte contre les discriminations :
41 projets financés parmi les 240 répartis sur les 5 axes thématiques pour un montant de subventions d'Amiens Métropole de 222 900 € soit 15% de l'enveloppe financière.



Programmation 2018 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

Existantes sur la période 2016/2018 :

31 actions portées par 8 structures pour un montant annuel de 413 500 € (13 339 €/action)

Nouvelles CPO proposées pour la période 2018/2020 :

22 actions portées par 8 associations structurantes pour les quartiers œuvrant dans les champs de l'accompagnement social et/ou éducatifs pour un montant annuel de 215 400 € (9 791 €/action)

→ Soit 53 actions en CPO en 2018 portées par 16 structures pour un montant total de 628 900 € représentant 42% du montant de l'enveloppe globale.

→ Les nouvelles CPO seront soumises à la validation des élus lors d'un prochain CAM.

CPO 2016/2018

CS Elbeuf	19 000 €
CSC Etouvie	118 000 €
ALCO	76 000 €
CAPS	62 500 €
CC TATI	24 000 €
CC Léo Lagrange	20 000 €
Initiative Somme	20 300 €
MLIFE	74 000 €

CPO 2018/2020

ACIP	27 400 €
APAP	40 000 €
AVA	12 500 €
CADRHAN	20 000 €
CARDAN	78 000 €
FONDATION D'AUTEUIL	15 000 €
JARDIN BLEU	11 300 €
RELAIS SOCIAL	11 000 €



Adopté à l'unanimité

19 - Extension du Périmètre du Programme Local de l'Habitat.

Les conseillers communautaires ont accepté d'engager la procédure de modification du Programme Local de l'Habitat et ont approuvé le projet modificatif correspondant faisant suite à l'extension du périmètre de la communauté d'Agglomération Amiens Métropole aux communes de Cardonnette, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Vaux-en-Amiénois, Ferrières et Seux.

Adopté à l'unanimité

20 - Document-cadre des orientations en matière d'attributions de logements sociaux.

Conformément à la réglementation en la matière, le document-cadre d'orientations en matière d'attributions de logements sociaux a été approuvé par les membres de l'assemblée. Monsieur le Président est autorisé à le transmettre au représentant de l'État et à signer tous documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité

21 - SIP. Amiens. Construction de 7 logements PLUS au 55/57, rue des Quatre Lemaire. Participation financière. Convention.

Les membres de l'assemblée ont décidé de répondre favorablement à la demande de la SIP qui sollicite la participation financière d'Amiens Métropole pour la construction de 7 logements PLUS, situés 55/57, rue des Quatre Lemaire à Amiens.

Cette participation s'élève à **28 000 €**, soit **4 000 €** par logement. Le prix de revient de l'opération est estimé à 1 074 598 €, soit 153 514 € par logement et comprend deux T2, trois T3 et deux T4.

La convention actant les modalités de versement de cette participation a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

22 - Amiens. Route d'Abbeville. Modification du tourne-à-droite vers la rue Baudoin d'Ailly. Fonds de concours. Convention.

L'assemblée délibérante a approuvé le projet d'aménagement du carrefour de la rue d'Abbeville avec la rue Baudouin d'Ailly, au droit de la place la Barre, à Amiens. Le coût de cette opération est estimé à 10 000 € HT.

La convention de fonds de concours actant la participation financière de la Ville d'Amiens à **2 500 €** a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Observation : Messieurs Jacques LESSARD, Didier CARDON et Madame Pascaline ANNOOT se sont abstenus.

Adopté

23 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Conventions.

Amiens Métropole souhaite soutenir et accompagner les entreprises dans leur projet d'investissement et a ainsi créé un dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises marquant sa volonté de participer au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France.

Dans ce cadre, les membres de l'assemblée ont approuvé le versement de subventions à 20 entreprises de type TPE, pour un montant total de **76 492 €** et dont la répartition est reprise dans le tableau ci-dessous. Les conventions à signer avec ces entreprises ont été approuvées et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

Bénéficiaires	Montants subventions accordées
SARL BATIFOULIER - M. Philippe BATIFOULIER	1 565 €
SAS ECDS "Les Cœurs de Marie" - M. Eric CHABOT	4 097 €
SARL AU 170 - M. Fabrice BELLARD	2 633 €
Mme Geneviève BALAVOINE	3 988 €
SARL ADVD - M. Arnaud DA SILVA	3 300 €
Mme Valérie DETURCK - "Poil de Toutou"	3 252 €
SARL STEPHANE WIOTTE - M. Stéphane WIOTTE	6 000 €
M. Olivier BREELE	1 565 €
M. Emmanuel VASSEUR - "La Croustillante"	1 734 €
SAS SEBASTIEN POCHOLLE - M. Sébastien POCHOLLE	6 000 €
M. Sébastien DUSSART	1 395 €
EURL ARDON DELICES - "Jeff de Bruges" Mme Magalie NIVELET	5 563 €
SAS LES 3 CAILLOUX - M. Anthony HALLOT	6 000 €
SARL RESTO KEBAB LONGUEAU - M. Abdellah ELHAJI	6 000 €
SAS LE COMPTOIR MARCHAND - M. Jean-Marc VASSEUR	6 000 €
SAS BAF 80 - M. Laurent TROCHAIN	6 000 €
SARL SF ENSEIGNES - M. Stéphane DUBOIS	2 195 €
SARL EASY CONTROL - M. Sylvain DIEU	6 000 €
SAS LA VILLA NNYA - Mme Estelle WILCZYNSKI	2 313 €
SARL AU BONHEUR DES FLEURS - Mme Rachel VISSE	892 €
<u>MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS</u>	76 492 €

Adopté à l'unanimité

24 - Amiens. BHNS. Commission d'Indemnisation. SNC EPA Le Café du Théâtre. Protocole.

Amiens Métropole a mis en place une procédure exceptionnelle en créant une commission d'indemnisation dont l'objet est de faciliter la prise en charge amiable, auprès des commerces, des dommages économiques potentiels liés aux travaux d'aménagement des espaces publics et du BHNS.

L'assemblée délibérante a accordé une indemnité de **30 600 €** à la SNC EPA « Le Café du Théâtre » pour l'indemnisation du préjudice qu'elle a subi, causé par les travaux de mise en place du BHNS sur la rue du Général Leclerc pendant la période d'avril à septembre 2017.

Adopté à l'unanimité

25 - Camon. ZA Blanche Tache. Cession du lot 43 au profit de la société NATIXIS LEASE IMMO.

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de la Blanche Tâche à Camon, le conseil communautaire a approuvé la cession du lot n°43, au profit de la société NATIXIS LEASE IMMO, moyennant le prix total de **43 420 € HT**, soit 26 € par m².

Cette société finance, sous la forme d'un crédit-bail, le projet de la SCI NEBULA pour laquelle une option avait été retenue pour ce lot.

Adopté à l'unanimité

26 - Mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société Publique Locale pour l'aménagement d'une aire d'étape de camping-cars.

Afin de renforcer l'attractivité touristique d'Amiens Métropole, son offre globale d'hébergement et sa diversité, la collectivité envisage de créer une aire de camping-cars permettant de répondre aux besoins liés au développement accéléré de ce mode de vie.

Les membres du conseil ont approuvé et autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de maîtrise d'ouvrage, à intervenir avec la Société Publique Locale Amiens Développement, relatif à l'aménagement d'une aire de camping-cars sur le site de l'Île aux Fruits. Ce contrat a pour objet de mettre en place un mandat intégrant l'ensemble des phases utiles à la réalisation de ce projet. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à **562 464 €** hors foncier et avec tranches conditionnelles.

Adopté à l'unanimité

27 - Contrat de distribution d'eau potable. DSP SAUR. Avenant n°4.

Les membres de l'assemblée ont approuvé l'avenant n°4 à la DSP relative au service public de distribution d'eau potable, attribué à la société SAUR en février 2008. Cet avenant a pour objet de prolonger la DSP jusqu'au 30 juin 2018 afin de disposer du délai nécessaire à la conclusion de la procédure de remise en concurrence de ce contrat et ce, sans nuire à la continuité du service. Monsieur le Président a également été autorisé à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

28 - Longueau-Boves. Réseau STEP. Convention d'occupation du domaine public autoroutier. Avenant n°1.

L'assemblée délibérante a approuvé et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public autoroutier, intervenue avec la SANEF dans le cadre du projet de regroupement de 3 stations d'épuration.

Cette convention actait les modalités techniques et financières des travaux de passage d'une conduite de transfert d'eaux usées sous l'autoroute A29, sur les parcelles Z 559 et Z 535 à Boves.

L'avenant vise à acter, d'une part, les changements techniques occasionnés par des contraintes liées au forage, et d'autre part, les coûts supplémentaires de **395 € HT** qui en découlent.

Adopté à l'unanimité

29 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Année 2016.

Les membres de l'assemblée ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2016.

Dont acte

30 - Remises gracieuses. Budget Eau et Assainissement.

Le conseil métropolitain a approuvé la remise gracieuse sur les consommations d'eau du centre de gastro-entérologie du Dr Cohen à Amiens, faisant suite à une consommation d'eau anormale occasionnée par des fuites. Le montant des factures de 5 945,68 € est baissé à **3 326 €**, en application de la Loi du 17 mai 2011 permettant, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale.

Adopté à l'unanimité

31 - Amiens. Citadelle. Convention-cadre avec l'État de délégation de maîtrise d'ouvrage. Avenant n°8.

Afin de modifier et de préciser les conditions de remise des ouvrages de la Métropole à l'État sur le site de la Citadelle, les membres du conseil ont approuvé l'avenant n°8 à la convention-cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au transfert des universités à la Citadelle. Ils ont également autorisé Monsieur le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité

32 - ESIEE Amiens. Subvention. Année 2018. Convention.

Les membres de l'assemblée ont accepté d'attribuer une subvention de **750 000 €** à l'ESIEE au titre de l'année 2018 et ont approuvé la convention définissant les modalités de son versement. Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Observation : Monsieur Yves DUPILLE et Madame Marie-Claire BOUVET se sont abstenus.

Adopté

33 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. Année 2018. 1^{ère} répartition. Conventions.

Pour l'année 2018, la collectivité a approuvé le versement des subventions suivantes afin que soient réalisés les projets liés à l'enseignement supérieur décrits ci-après :

- **1 000 €** à l'université de Picardie Jules Verne pour l'organisation du concours « Faites de la Science » ;
- **10 000 €** à l'université de Picardie Jules Verne dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Campus des Métiers et des Qualifications « Bioraffinerie végétale et chimie durable » ;

- **1 000 €** à l'association Initiative TC pour l'organisation de la 20^{ème} édition de Tech de Pub, festival publicitaire qui se déroulera le 22 mars 2018 à la Maison de la Culture ;
- **2 500 €** à la Fédération des Associations Étudiantes Picardes pour la mise en œuvre de la semaine de la culture et le FAEP'stival qui se déroulera en avril 2018 ;
- **467 €** à l'association Amiénoise des Étudiants en Ingénierie de la Santé pour la mise en place d'évènements destinés à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en ingénierie de la santé ;
- Et enfin **5 880 €** à l'association Les Entrepreneuriales en Picardie pour déployer le programme « Les Entrepreneuriales » sur le territoire amiénois ;

Soit un total de **20 847 €** pour cette première répartition. Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

34 - La Machinerie. Subventions. Année 2018. Conventions.

D'une part, les membres de l'assemblée ont approuvé le partenariat avec La Machinerie, organisme de « tiers lieu » dont les objectifs sont de favoriser les interactions entre enseignants, chercheurs et responsables d'entreprises innovantes, de développer la pluridisciplinarité et de faciliter le croisement des savoirs.

D'autre part, ils ont accepté de lui accorder, pour l'année 2018, une subvention de fonctionnement de **50 000 €** et une subvention d'investissement d'un montant de **42 146 €**.

Les conventions qui actent les modalités de versement de ces subventions ont été approuvées et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

Adopté à l'unanimité

35 - Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France. Année 2018. Convention de partenariat.

Le conseil a approuvé et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat liant la collectivité à l'association EPA Hauts-de-France qui développe des actions de sensibilisation à la création d'entreprises sur le territoire métropolitain auprès des publics jeunes. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 du Pacte pour l'Emploi et l'Innovation dont l'objectif est de raviver l'esprit d'entreprise à Amiens et de diffuser l'esprit d'entreprise dans l'enseignement primaire et secondaire.

Adopté à l'unanimité

36 - ZAC Jules Verne. Compte-rendu à la Collectivité Locale (CRACL). Année 2016. Avenant n°9 à la convention publique d'aménagement.

Les membres de l'assemblée ont pris acte du Compte-rendu à la Collectivité Locale relatif à la réalisation de la ZAC Jules Verne pour l'année 2016, établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Amiens Picardie. Ils ont également approuvé, d'une part, le montant prévisionnel de la participation de la collectivité qui s'élèvera à

3 034 295 €, et d'autre part, l'avenant n°9 prenant acte de ce montant. Monsieur le Président a été autorisé à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

37 - BHNS. Amiens. Aménagements Voiries. Fonds de concours. Convention.

Dans le cadre de son projet de Bus à Haut Niveau de Service, Amiens Métropole engage une transformation profonde en matière d'aménagements urbains de plusieurs secteurs clés de son territoire.

L'assemblée délibérante a approuvé la convention de fonds de concours à intervenir avec la Ville d'Amiens dans le cadre des travaux. La Ville d'Amiens participera au financement de l'opération à hauteur de 28,42 % des dépenses HT, soit un montant estimé à **10 000 000 €**.

Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

38 - DSP Buscyclette. Rapport d'activité. Année 2016.

L'assemblée a pris acte du rapport d'activité produit au titre de l'année 2016 par l'Association Vélo Service, dans le cadre des missions qui lui sont confiées dans le cadre de la Délégation de Service Public liée au vélo, Buscyclette.

Dont acte

39 - Transports routiers de voyageurs. Ressort territorial de l'agglomération. Convention avec la Région Hauts-de-France.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les compétences d'organisation des lignes interurbaines et d'organisation du transport scolaire ont été transférées du Département à la Région Hauts-de-France respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et depuis le 1^{er} septembre 2017. En outre, avant ces transferts, Amiens Métropole avait conventionné avec le Département de la Somme dans le cadre de la gestion des transports scolaires et routiers du ressort territorial.

Dans ce contexte, les membres du conseil ont approuvé la nouvelle convention à intervenir avec la Région Hauts-de-France et ont autorisé Monsieur le Président à la signer. Elle permettra à la collectivité de percevoir une somme annuelle de **603 132 €** de la part de la Région.

Adopté à l'unanimité

40 - Contrat Local d'Éducation Artistique. Année 2018. Avenant.

Le conseil a approuvé l'avenant au Contrat Local d'Éducation Artistique actant le versement par le Ministère de la Culture et de la Communication d'une contribution financière globale de **90 000 €**, répartie comme suit :

- **48 706 €** pour le temps scolaire ;
- **41 294 €** pour le hors temps scolaire.

Monsieur le Président a été autorisé à signer cet avenant et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

41 - Parc zoologique d'Amiens Métropole. Exploitation du service de restauration. Rapport de choix du mode de gestion.

Dans le cadre du projet de rénovation et de développement du parc zoologique, la collectivité a souhaité engager des mesures afin de combler le manque de points de restauration au sein du zoo.

Ainsi, il est envisagé d'offrir au public trois lieux de restauration au sein du parc : le restaurant Le Pavillon bleu, la vente ambulante par le biais de triporteur et le snack pour la restauration rapide.

Après analyse des modes de gestion envisageables, les membres de l'assemblée ont approuvé le principe d'une délégation de service public. La gestion du service de restauration serait ainsi confiée à un seul et unique gestionnaire pour des raisons d'ordre économique et de rentabilité. Le contrat de concession prendra effet le 1^{er} janvier 2020 et sa durée sera fixée à 7 ans.

Observations : Monsieur Thomas HUTIN et Madame Marion LEPRESLE ont voté contre. Madame Françoise BERGER, Monsieur Jean-Pierre HADOUX (pouvoir à Madame Françoise BERGER), Monsieur René ANGER, Madame Maryse LION-LEC, Messieurs Didier CARDON, Jacques LESSARD et Madame Pascaline ANNOOT se sont abstenus.

Adopté

42 - Construction d'un nouvel équipement dédié aux musiques actuelles. Recherche de financements.

La Lune des Pirates est actuellement la seule salle labellisée musiques actuelles sur le territoire métropolitain. Malgré une renommée nationale, cet équipement est de moins en moins adapté aux besoins.

Les membres de l'assemblée ont donc autorisé Monsieur le Président à rechercher tous les financements permettant la construction d'un nouvel équipement dédié aux musiques actuelles. Ils l'ont également autorisé à signer tous les actes se rapportant à cette opération. Le coût prévisionnel de ce projet est de l'ordre de **4 000 000 € TTC**.

Adopté à l'unanimité

43 - Subventions aux projets culturels. Année 2018. Conventions. Avenants.

Dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, les membres du conseil Amiens Métropole ont accepté de répartir une somme de **732 000 €** en versant des subventions aux associations culturelles listées ci-dessous. Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions et les avenants correspondants.

ÉVÈNEMENTS		
ACIP	25 ^{ème} Festival du conte et de la calligraphie	3 000 €
ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONAGES	Festival "Art, villes et paysages-Hortillonages amiens" édition 2018	105 700 €
CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES DE LA SOMME	14 ^{ème} festival du film d'Archéologie d'Amiens	3 000 €
BRASS ACTION	Festival "Amiens joue des cuivres" 3 ^{ème} édition	20 000 €
CITÉ CARTER	Festival « Day Block Party"	6 000 €
COMITÉ DES FÊTES DE THÉZY-GLIMONT	Festival de Jazz de Thézy-Glimont	1 500 €
COMPAGNIE LE POULLAILLER	Festival "Basse-cour" à Poulainville	6 000€
HARMONIE SAINT PIERRE	Concert du Nouvel An	8 000 €
LA LUNE DES PIRATES	Festival d'été	75 000 €
LES ENFANTS DE MONSIEUR CROCHE	Festival "Musique au Bois" à Creuse	3 000 €
LES RADICAUX LIBRES	Festiv'Art	25 000 €
MIEL	Festival "Lire c'est du délice"	3 000 €
ON A MARCHÉ SUR LA BULLE	Soutien complémentaire au festival BD	150 000 €
PRÉMICE	Voyage au cœur de l'été	80 000 €
R4	Festival de rock à Revelles	20 000 €
TAS DE SABLE	Marionnettes et lieux de patrimoine	22 000 €
	Exils - guerre et paix	5 000 €
SAMAROBIVA PIPES AND DRUMS	United Pipers for peace	5 000 €
GOLF CLUB D'AMIENS	Mémorial Day Golf Trophy	2 000 €

CRÉATION		
ART TOUT CHAUD	Soutien à la création théâtrale "Et ça qu'est-ce qu'on en fait?" et à l'irrigation du territoire via création "Mon Truc",	35 000 €
BALBIBUS	"Roméo et Juliette"	3 000 €
BRIQUETERIE	ROMANIC KRISTENSEN IZABELA - Création "A 6h avec 6 sexes dans 6 sacs"	4 000 €
COMPAGNIE CAR A PATTES	Création du spectacle " ERDA, la créature", spectacle lyrico-marionnetique	5 000 €
COMPAGNIE DU BERGER	Création "L'Établi" d'après Robert Linhart	10 000 €
COMPAGNIE P14	Création spectacle jeune public "Nils et Selma""	5 000 €
COMPAGNIE NOIR LUMIERE	Aide aux compagnies amateur	2 500 €
COMPAGNIE YAENA	Création et diffusion du spectacle [Presque égal à] de Jonas Hassen Khemiri	5 000 €
ELEGANT FALL SUPPORT	Réalisation et promotion de l'EP d'Edgar	2 000 €

CRÉATION		
ISSUE DE SECOURS	Entrée en résidence et implantation sur un territoire; mise en acte du projet "les tisseurs d'Instants"	5 000 €
JAZZ BAND COMPAGNIE	Création "BFB Rocks the Stage" par le Big Funk Brass	5 000 €
LA CHOUETTE IMPRÉVUE	Soutien à la création littéraire sur Amiens-Métropole et ses environs	5 000 €
LA MAIN D'ŒUVRES	Projet d'expérimentation pluridisciplinaire sur la base de recherche vidéo, son, projection, construction...	20 000 €
LE KOLLECTIF SINGULIER	Projet Overflow, 100 échantillons vivants. Création, diffusion d'œuvres artistiques et culturelles ainsi que sa transmission	10 000 €
LE THÉÂTRE INUTILE	La Compagnie Théâtre Inutile en résidence sur le territoire d'Amiens Métropole en partenariat avec les Tas de Sable- Chés Panses vertes, le centre culturel Picasso de Longueau et le collège Arthur Rimbaud	25 000 €
SUPERAMAS	Fonctionnement et activités du collectif artistique SUPERAMAS en 2018	5 000 €
THÉÂTRE ALAMMBIC	Aide aux compagnies amateur	2 000 €
THÉÂTRE CHARNIÈRE	Projet Workshop pour la saison 2017 2018	5 000 €

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET PROXIMITÉ		
AGENCE RÉGIONALE DE LA LANGUE PICARDE	Actions Amiens Métropole	2 000 €
AU-DESSUS DES TOITS	Valorisation de la vie culturelle d'Amiens et de sa métropole	2 000 €
	Mise en place de directes sur des événements phares	
JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES D'AMIENS - CINÉ SAINT-LEU	Labociné	6 000 €
LA MAISON DU COLONEL	Chantiers participatifs du futur café associatif	5 000 €
LIGNE D'ÉCRITURE (Maison nomade de poésie)	Actions Amiens Métropole	4 000 €
MAISON DE L'ARCHITECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE	Expo et conférence "Constellation: habiter le monde"	2 000 €
	Expo et conférence "Réseau ART"	
	Atelier "Structure et architectures " en spaghetti	
PAPAVERACEES PRODUCTIONS	Cycle de création partagée	6 000 €
PROLIFIK RECORDS	Mémory 4	5 000 €
ZÉBULON	(Projet «Rencontres autour du cinéma»)	3 000 €
ROBIN DES ARTS	Projet photo et appli dans le quartier St Leu	500 €

Adopté à l'unanimité

44 - Amiens. Hôtel de Berny. Sollicitations des subventions.

Monsieur le Président est autorisé, d'une part, à solliciter toutes subventions nécessaires à la réalisation du programme de réaménagement et de restauration de l'Hôtel de Berny et, d'autre part, à signer tous actes à intervenir dans ce cadre.

A ce jour, seule une partie des édifices présents sur le site a bénéficié d'une restauration. La poursuite des travaux d'entretien de l'Hôtel de Berny a été inscrite dans le contrat de développement territorial de l'Amiénois signé le 16 mars 2017.

Adopté à l'unanimité

45 - Écoles de musique. Subventions de fonctionnement. Année 2018. Conventions.

La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations mettant en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole.

Les membres de l'assemblée ont accepté de verser des subventions aux écoles de musique. Un montant total de **255 608 €** est réparti entre les différents établissements comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les conventions correspondantes ont été approuvées et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

ÉCOLES DE MUSIQUE	
MAITRISE DE L'INSTITUT DE MUSICOLOGIE	39 217 €
MUSIQUE EN HERBE	40 133 €
ÉCOLE DE MUSIQUE SAINT-PIERRE (AMIENS NORD)	50 000 €
CANTABILE (ÉCOLE DE MUSIQUE DE POULAINVILLE)	13 813 €
AVENIR MUSICAL DES CHEMINOTS DE LONGUEAU (ÉCOLE DE MUSIQUE DE LONGUEAU)	6 901 €
MOZART EN HERBE PONT-DE-METZ	6 030 €
ÉCOLE DE MUSIQUE AMADEUS	50 000 €
VAL DE SELLE MUSIC	28 022 €
PRÉLUDIETTO (ÉCOLE DE MUSIQUE DE SALEUX)	7 773 €
POLE D'ACTIVITÉS MUSICALES DE DURY	13 719 €

Observation : Madame Marion DOURNEL-GARAT n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

46 - Maison du Théâtre. Adhésion au réseau professionnel Hauts-de-France en Scène. Année 2018.

L'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la Maison du Théâtre au réseau professionnel Hauts-de-France en Scène qui promeut le spectacle vivant en région. Le montant de la cotisation pour l'année 2018 s'élève à **100 €**.

Adopté à l'unanimité

47 - Maison du Théâtre. Demande de subventions auprès de la Région Hauts-de-France. Année 2018.

Dans le cadre d'un soutien au fonctionnement des structures culturelles et aux actions culturelles des équipements de proximité, les membres du conseil ont autorisé Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région Hauts-de-France au titre des crédits d'intervention pour un montant total de **60 000 €** réparti comme suit :

- **15 000 €** pour l'accompagnement à la création via la résidence de création du Collectif Singulier ;
- **25 000 €** pour les actions artistiques et culturelles dans le quartier Saint Leu ;
- **20 000 €** pour la formation des publics via le Prix Ado du théâtre contemporain.

Adopté à l'unanimité

48 - Maison du Théâtre. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. Hauts-de-France. Pôle Publics et Territoires. Industries culturelles. Année 2018.

Le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la D.R.A.C. Hauts-de-France au titre des crédits d'intervention, pour un montant total de **24 500 €** selon la répartition suivante :

- **4 500 €** pour l'action de formations des publics via l'option théâtre facultative – expression dramatique ;
- **20 000 €** pour l'action d'accompagnement aux actions artistiques et culturelles via la résidence de l'auteur Dominique Sampiero.

Adopté à l'unanimité

49 - Théâtre à l'école. Convention de partenariat 2017-2018.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention de partenariat à intervenir avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme et le Centre Culturel Jacques Tati, relative au dispositif d'éducation artistique et culturelle intitulé « Théâtre à l'école ». Ce dispositif, dont le coût global s'élève à **12 000 €**, est mis en place à titre expérimental à l'école Réaumur d'Amiens et Amiens Métropole participe à ce projet à hauteur de **5 400 €**.

Adopté à l'unanimité

50 - Orchestre à l'école. Convention de partenariat 2017-2018.

Dans le cadre du dispositif « Orchestre à l'école » mis en place par Amiens Métropole au sein des écoles Émile Lesot B et Georges Quarante à Amiens, l'assemblée a approuvé la convention de partenariat à intervenir avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme et l'École de Musique Saint-Pierre.

Cette convention, que Monsieur le Président a été autorisé à signer, reprend les objectifs et les modalités de fonctionnement du dispositif.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à **145 714 €**, pour l'année 2017-2018, et la charge nette de la collectivité à **39 133 € TTC**.

Adopté à l'unanimité

51 - Amiens. Extension de la piste d'athlétisme du stade Urbain Wallet. Demande de subventions.

Le conseil d'Amiens Métropole a approuvé les travaux de réhabilitation du stade Urbain Wallet (piste d'athlétisme agrandie et sautoirs) pour un coût estimé de **1 100 000 € TTC**. Cette opération permettra un classement FFA (Fédération Française d'Athlétisme) au niveau national. Monsieur le Président a été autorisé à solliciter l'aide de partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

52 - Conseil Départemental de la Somme. Utilisation de la piscine le Nautilus. Préparation à la naissance en milieu aquatique. Convention.

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à la demande du Conseil Départemental de la Somme qui a sollicité Amiens Métropole pour la mise à disposition de la piscine Le Nautilus, dans le cadre d'une activité de préparation à la naissance en milieu aquatique pour les femmes enceintes.

La convention à intervenir avec le Département et précisant les modalités d'occupation a également été approuvée.

Il a été décidé que l'entrée de la piscine serait gratuite pour les participantes mais que le coût serait supporté par le Département en fonction du tarif « Entrée Groupe » en vigueur, actuellement de **2,40 €**.

Adopté à l'unanimité

53 - Questions orales.

En l'absence de question orale et de vœux, la séance a été levée à 21h05.

Le président



Alain GEST